

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/059

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DU BOIS  
REPRISE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Benoit BAILLEUL représentant la société DUBRULLE FAIGNOT TP à Sainte-Marie-Cappel, dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées, pour le compte de NOREADE

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

**ARRÊTE**

**Art 1 :** La circulation sera interdite rue du Bois à compter 15/04/2024 et pour une durée de 3 mois, au droit du chantier et pour tous les véhicules.

**Art 2 :** Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier et ce pendant toute la durée des travaux.

**Art 3 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, ainsi que du maintien des entrées d'habitation, du maintien de la collecte des ordures ménagères et recyclables, et des accès aux véhicules de secours.

**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les entreprises DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 04 avril 2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.